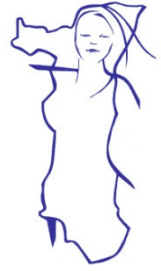


# Femmes Remarquables d'Alsace

## Règlement du concours d'écriture



- Le concours est ouvert aux catégories suivantes :
  - Collégiens
  - Lycéens
  - Individuels
  - Groupes de jeunes (associatif – club...)
- Forme :  
Travail individuel sous forme de poème : versification ou forme libre
- Sujet :  
« Quelle qualité essentielle d'une femme remarquable alsacienne, d'hier ou d'aujourd'hui, vous inspire pour votre chemin de vie ? »  
15 à 25 lignes maximum
- Présentation :  
  
Pour chaque établissement scolaire, un dossier rigide contenant la feuille de participation remplie et indiquant le nombre de poèmes remis.
  - Les documents remis devront comporter le nom, la classe et l'établissement, en haut à gauche.
  - Pour les individuels et autres catégories (groupe hors ets scolaires) le document remis devra comporter le nom+prénom ainsi que l'adresse du ou des participants
- Documentation proposée : site Internet : [www.femmesremarquablesalsace.com](http://www.femmesremarquablesalsace.com)
- Jury :  
Des membres de l'Académie des Sciences Lettres et Arts d'Alsace, un enseignant ou représentant du Rectorat et un représentant de l'association « FRA »  
Présidente du jury : Madame Christiane ROEDERER
- Critère d'évaluation des poèmes :  
-respect du sujet proposé – présentation esthétique – correction de la langue :  
**élimination des poèmes où l'orthographe est trop malmenée.**

- **Date limite de remise des poèmes : le 26 mars 2010**

A adresser à : Mme Christiane Roederer – 43 rue Jeanne d’Arc – 67000 Strasbourg-

- Remise des prix : le 20 mai 2010 - le lieu vous sera communiqué ultérieurement -